

AVIS DE CONCOURS – 2026
FILIERE TECHNIQUE – CATEGORIE B

LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET
MARNE (CDG 77)

LES CENTRES DEPARTEMENTAUX DE GESTION
DE LA REGION CENTRE - VAL DE LOIRE

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA
PETITE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
(CIG PC)

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
(centre organisateur) (CIG GC)

Co-organiser

CONCOURS	CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATES DES EPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION (1)
<p>TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL de 2^{ème} CLASSE</p> <p>Ouvert pour 577 postes répartis de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - externe : 293 postes - interne : 172 postes - troisième concours : 112 postes 	<p><u>EXTERNE SUR TITRE AVEC EPREUVES</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié, correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours (2) ou pouvant bénéficier d'une dérogation (3).</p>	<p>Epreuve écrite d'admissibilité :</p> <p>Jeudi 9 avril 2026</p> <p>Epreuve orale à partir du :</p> <p>19 septembre 2026</p>	<p>Inscription en ligne :</p> <p>du 30 septembre 2025 au 5 novembre 2025 inclus</p> <p>Date limite de dépôt des dossiers d'inscription sur l'espace sécurisé :</p> <p>13 novembre 2025</p>
	<p><u>INTERNE SUR EPREUVES</u></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions (soit le 13 novembre 2025 pour cette session) comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé (1^{er} janvier 2026).</p> <p>Le concours interne est également ouvert aux candidats justifiant de quatre années de services accomplis auprès d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement mentionné à l'article L.325-5 du code de la fonction publique.</p>		
	<p><u>TROISIEME CONCOURS SUR EPREUVES</u></p> <p>Ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est ouvert le concours (soit le 1^{er} janvier 2026), de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature (y compris les contrats d'apprentissage et de professionnalisation), d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association (membre du bureau).</p> <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p> <p>Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article L.212-1 du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ce concours.</p> <p>La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation seront décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p>		

(1) Le dépôt du formulaire d'inscription doit être effectué sur l'espace sécurisé du candidat au plus tard 8 jours après la date limite d'inscription en ligne par l'intermédiaire du portail national : www.concours-territorial.fr.

(2) Les demandes d'équivalence sont à effectuer auprès de la commission d'équivalence du CNFPT www.cnfpt.fr, la décision d'équivalence favorable doit intervenir au plus tard pour le 9 avril 2026.

(3) Dérogations : pères et mères ayant élevé au moins 3 enfants et sportifs, arbitres et juges de haut niveau.

Précision : les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportant une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ne peuvent être occupés par les ressortissants européens (cf. article 1 du décret n° 2010-311 du 22/03/2010 modifié).

Spécialités	Concours Externe	Concours Interne	Troisième Concours	Total
Bâtiments, génie civil	42	25	16	83
Réseaux, voirie et infrastructures	73	43	29	145
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	20	12	8	40
Aménagement urbain et développement durable	16	9	6	32
Déplacements, transports	3	2	1	6
Espaces verts et naturels	20	12	8	40
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	54	32	21	107
Services et intervention techniques	48	28	18	94
Métiers du spectacle	13	7	4	24
Artisanat et métiers d'art	4	2	1	7
Total	293	172	112	577

Le Président,
Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

(1) Les inscriptions sont à effectuer par Internet par l'intermédiaire du portail national : www.concours.territorial.fr

puis : www.cigversailles.fr - « Travailler dans la FPT » - « les concours » - « les concours et examens professionnels de la FPT »
Rubrique : « vous souhaitez » - sous-dossier : « Vous inscrire à un concours ou un examen professionnel »
ou au C.I.G. Grande Couronne - Service Concours - 15 Rue Boileau - 78000 VERSAILLES
aux horaires suivants : 9 h à 17 h du lundi au vendredi.